

108-2016 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

**109-2016 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 POUR LE CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

110-2016 – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

**111-2016 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2016 AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN**

112-2016 – NOEL 2016 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2016

108-2016 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. PHILIPP, Mme Christiane DIEMUNSCH qui donne procuration à M. Daniel REBERT et M. Laurent KONOPINSKI qui donne procuration à M. Michel ZIPPER.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

Point N° 1 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Rapport n° 108 - 2016

Le Budget Supplémentaire, établi généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent et d'ajuster les inscriptions budgétaires du Budget Primitif.

Le Budget Supplémentaire prend en compte le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent pour 40 586,82 €, afin de tenir compte du résultat constaté lors de l'approbation du Compte Administratif 2015 et dont l'affectation a été décidée par délibération du 14 juin 2016.

En contrepartie, un montant identique soit 40 586,82 € est prévu au chapitre 011 (compte 6288).

Compte tenu de ces inscriptions, le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Budget Primitif 2016	Budget Supplémentaire 2016	Cumul
Investissement	-/-	-/-	-/-
Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre 011 – charges à caractère général	395 600 €	40 586,82 €	436 186,82 €
Chapitre 012-charges de personnel et assimilé	790 200 €	-/-	790 200,00 €
Chapitre 65-autres charges de gestion courante	926 100 €	-/-	926 100,00 €
TOTAL DEPENSES	2 111 900 €	40 586,82 €	2 152 486,82 €
RECETTES			
Compte 002	65 000 €	40 586,82 €	105 586,82 €
Chapitre 74-dotations, subventions, participations	2 044 900 €	-/-	2 044 900,00 €
Chapitre 77-produits exceptionnels	2 000 €	-/-	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 111 900 €	40 586,82 €	2 152 486,82 €

La subvention de la Ville de Colmar dans le budget 2016 tiendra compte de l'excédent prévisionnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré,

ARRETE le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2016 au montant en équilibre de 40 586,82 €.

VOTE les crédits par chapitre.

ADOpte le présent Budget Supplémentaire 2016

Le Président



Centre Communal
d'Action Sociale
de
COLMAR

Budget Supplémentaire
Exercice 2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE COLMAR
dont la population est de 3500 habitants et plus

CCAS DE COLMAR

Numéro SIRET : 26680108300020

POSTE COMPTABLE : 68004 - Trésorerie Municipale de Colmar

M. 14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
voté par nature

BUDGET : CCAS

ANNEE 2016

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I. Informations générales du budget		
-	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p.1	B - Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
p.2	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
p.3	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
-	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p.4	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p.5	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
p.6 à 8	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
p.9	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
-	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
-	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
-	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV. Annexes		
	A - Eléments du bilan		
p.10 à 13	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteurs		X
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct.		X
	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest.		X
	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.5 - Etat des engagements reçus		X
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	X

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I- L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1).
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
- avec ou sans vote formel sur chacun des chapitres (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : -/

II- En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du) (2).

IV- La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires en cours

V- Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Mention complétée ou Rayer la mention inutile

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	40 586.82	
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		40 586.82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		40 586.82	40 586.82

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		40 586.82	40 586.82

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	395 600.00	40 686.82	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	926 100.00		
Total des dépenses de gestion courante		2 111 900.00	40 686.82	

Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 111 900.00	40 686.82	
-----------------------------------------------------	---------------------	------------------	--

<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>			
-----------------------------------------------------	--	--	--

TOTAL	2 111 900.00	40 686.82	
--------------	---------------------	------------------	--

+

D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
-----------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
-----------------------------------------------------------------------	--

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	Vote sur propos nouvelles
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 900.00		
Total des recettes de gestion courante		2 044 900.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 046 900.00		

<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>			
-----------------------------------------------------	--	--	--

TOTAL	2 046 900.00		
--------------	---------------------	--	--

+

R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
-----------------------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	
-----------------------------------------------------------------------	--

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
-------------------------------------------------------------------------------------------------	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 586,82		40 586,82
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
85	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	Dépenses de fonctionnement - Total	40 586,82		40 586,82

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
-------------------------------------------	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	40 586,82
------------------------------------------------------	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Recettes de fonctionnement - Total				
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				40 586.82
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				40 586.82

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	395 600.00	40 586.82	
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	300.00		
	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES			
60623	FOURNITURES NON STOCKEES ALIMENTATION	100.00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200.00		
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 400.00		
	DIVERS			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 400.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	393 900.00	40 586.82	
6226	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES HONORAIRES	4 100.00		
6231	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	2 200.00		
6232	ANNONCES ET INSERTIONS FETES ET CEREMONIES	68 000.00		
6247	TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS TRANSPORTS COLLECTIFS	243 000.00		
6257	DEPLACEMENTS, MISSIONS ET RECEPTIONS RECEPTIONS	100.00		
6281	DIVERS CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	2 600.00		
62871	REMBOURSEMENTS DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	68 600.00		
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 300.00	40 586.82	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00		
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	790 000.00		
6218	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	790 000.00		
- 64 -	CHARGES DE PERSONNEL	200.00		
6451	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	200.00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	926 100.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	926 100.00		
6562	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DELUS	355 000.00		
6568	MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES AUTRES SECOURS	2 500.00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES			
6573	SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS SUBV. FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS	12 000.00		
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES	556 600.00		
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65+656	2 111 900.00	40 586.82	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022	2 111 900.00	40 586.82	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
<i>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</i>				

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 111 900.00	40 586.82	
------------------------------------------------------------------------------	--------------	-----------	--

RESTES A REALISER N-1	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	40 586.82

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./Art.	Libellé	Budg. précédent Pour mémoire	Propositions nouvelles	VOTE
73	IMPOTS ET TAXES			
- 73 -	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 900.00		
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 044 900.00		
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	10 000.00		
7474	COMMUNES	2 034 900.00		
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013		2 044 900.00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00		
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION LIBERALITES RECUES	2 000.00		
TOTAL DES RECETTES REELLES (j)=(a)+76+77+78		2 046 900.00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	2 046 900.00		
-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	--	--

RESTES A REALISER N-1	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	40 586.82
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+RaR+Résultat)	40 586.82

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
DEPENSES		909 586.82	40 586.82
Dépenses de l'exercice		909 586.82	40 586.82
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	119 386.82	40 586.82
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00	
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		2 142 486.82	105 586.82
Recettes de l'exercice		2 036 900.00	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 034 900.00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	
Restes à réaliser - reports		105 586.82	105 586.82
SOLDE		1 232 900.00	65 000.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 0

**SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)**

No	LIBELLE	02 ADMINISTRATION GENERALE
DEPENSES		869 000.00
Dépenses de l'exercice		869 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	78 800.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	790 200.00
Restes à réaliser - reports		
RECETTES		2 036 900.00
Recettes de l'exercice		2 036 900.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 034 900.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00
Restes à réaliser - reports		
SOLDE		1 167 900.00

M

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 5 *INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE*
(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	52 INTERVENTIONS SOCIALES
DEPENSES		790 900.00	790 900.00
Dépenses de l'exercice		790 900.00	790 900.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	26 300.00	26 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	764 600.00	764 600.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES		10 000.00	10 000.00
Recettes de l'exercice		10 000.00	10 000.00
73	IMPOTS ET TAXES		
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 000.00	10 000.00
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-780 900.00	-780 900.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

Fonction 6

FAMILLE

(DETAIL DES SOUS-FONCTIONS)

No	LIBELLE	TOTAL	61 SERVICES EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES
DEPENSES		452 000.00	452 000.00
Dépenses de l'exercice		452 000.00	452 000.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	290 500.00	290 500.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	161 500.00	161 500.00
Restes à réaliser - reports			
RECETTES			
Recettes de l'exercice			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
Restes à réaliser - reports			
SOLDE		-452 000.00	-452 000.00

IV - ANNEXES**IV****ARRETE ET SIGNATURES****D2**

Présenté par la Vice-Présidente,
A Colmar, le

La Vice-Présidente

Christiane CHARLUTEAU

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session
A Colmar, le

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombres de suffrages exprimés :

VOTES Pour :
Contre :
Abstentions :

Date de convocation :

Les membres du Conseil d'administration,

<i>Excusé</i> M. Gilbert MEYER Président	M. Jean-Jacques WEISS Adjoint au Maire	Mme Roseline HOUNN Adjointe au Maire	Mme Corinne LOUIS Conseillère Municipale	Mme Caroline SANCHEZ Conseiller Municipal
Mme Christiane DIEMUNSCH Représentante de l'UDAF	M. Daniel REBERT Vice-Président de l'APALIB/APAMAD	M. Hubert PHILIPP Président de l'Association « La Manne »	M. Laurent KONOPINSKI Directeur de l'Association « APPUIS »	M. Michel ZIPPER Président de l'association « UNIAT »

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le
A Colmar, le

Gilbert MEYER
Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2016

109-2016 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Etaients présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

Etaients excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. PHILIPP, Mme Christiane DIEMUNSCH qui donne procuration à M. Daniel REBERT et M. Laurent KONOPINSKI qui donne procuration à M. Michel ZIPPER.

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

Point N° 2
Orientations budgétaires 2017 pour le Centre Communal d'Action Sociale

Rapport n°109 - 2016

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire. Il a pour but de fixer les priorités d'intervention et de dégager les moyens à mettre en œuvre. Il vise également à informer les membres du Conseil d'Administration des choix définis. Ce débat ne revêt pas de caractère décisionnel.

Dans son contenu, le Budget du CCAS reprend les dépenses et les recettes afférentes au fonctionnement du CCAS et aux missions qui lui sont confiées.

Le budget prévisionnel 2017 s'élève à 2 088 400 € (2 111 900 € en 2016), soit - 1,11 %. Le remboursement des frais d'administration générale du CCAS à la Ville de Colmar s'établit en 2017 à **5,9 %** de la masse salariale (6.68 % en 2016), dans un souci de transparence budgétaire.

Les **frais de fonctionnement du CCAS (fonction 02)** sont estimés à **868 450 € (869 000 €** en 2016) dont 800 000 € de frais de personnel (790 000 € en 2016) auxquels s'ajoutent 200 € de cotisations URSSAF pour les administrateurs.

Malgré la baisse continue des dotations de l'Etat aux Collectivités locales, les missions et les actions du CCAS de la Ville de Colmar ne sont pas impactées en 2017.

L'enveloppe des secours à destination de la population économiquement la plus fragile est maintenue à 355 000 €. Le CCAS poursuit son action innovante des secours-emplois avec l'association Manne-Emploi en prévoyant 40 000 € pour cet engagement.

Le **soutien aux associations colmariennes** reste important puisque l'enveloppe des subventions est également maintenue (556 600 €). C'est une volonté forte de ne pas faire peser sur les associations œuvrant sur notre territoire les contraintes budgétaires impactant tant la collectivité de rattachement que le CCAS.

Les crédits affectés aux **transports bus Seniors** baissent de 35 000 € (187 000 €). Sans remettre en cause la politique du CCAS en faveur des transports des personnes âgées, les tarifs préférentiels sur le réseau de la Trace ont été revus lors du Conseil d'Administration du 14 juin 2016. La part restant à la charge des bénéficiaires a augmenté de façon minimale et permet ainsi de réaliser une économie budgétaire.

Pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, **une subvention d'équilibre de la Ville de Colmar de 2 029 400 €** (2 034 900 € en 2016) est nécessaire. La Ville de Colmar tient compte du résultat prévisionnel de l'année 2016 estimé à 45 000 € dans le budget 2017 (65 000 € estimé dans le BP2016).

Les autres recettes s'élèvent à **14 000 €**. Il s'agit de la participation du Département pour les repas de La Manne (12 000 €) et des dons au CCAS (2 000 €).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2017 présentées ci-dessus.

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2016

110-2016 – SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. PHILIPP, Mme Christiane DIEMUNSCH qui donne procuration à M. Daniel REBERT et M. Laurent KONOPINSKI qui donne procuration à M. Michel ZIPPER.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

Point N° 3 - SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS – 3^{ème} tranche

Rapport n°110 - 2016

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale, et après examen des demandes, il est proposé l'attribution d'une troisième tranche de subventions pour l'année 2016, en direction de trois associations.

La répartition des subventions est faite selon le secteur d'intervention des associations et les montants alloués s'élèvent à un total de **19 685 € pour cette troisième tranche**.

Dans la thématique « Aide matérielle et accompagnement des familles » :

La mission aux droits des femmes et à l'égalité a sollicité le soutien financier du CCAS de Colmar pour la remise à jour de la plaquette colmarienne « Violences faites aux femmes et intrafamiliales », créée en 2013.

Le coût total pour la publication en 5 000 exemplaires de la plaquette réactualisée est de 1 685€. Pour ce projet, un financement de 1 000 € sur les crédits du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) est d'ores et déjà obtenu. Le CCAS est sollicité à hauteur de 685 €.

Cette plaquette « Violences faites aux femmes et intrafamiliales » est un outil concret qui permet aux victimes et au grand public de connaître et de saisir plus efficacement les acteurs locaux qui interviennent dans ce domaine sur le secteur colmarien.

Nous vous proposons de répondre favorablement à cette demande à hauteur de 685 €. Pour le montage financier de cette action, la mission aux droits des femmes et à l'égalité s'appuie sur **le CIDFF 68** pour le versement des subventions.

L'association « **Les Restaurants du Cœur 68** » sollicite un soutien financier du CCAS pour ses actions en faveur des publics en situation de précarité, menées 11 Rue KIENER à Colmar.

L'objet de l'association est d'apporter assistance aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale, par toute action contre la pauvreté. 520 bénévoles œuvrent sur l'ensemble du département dont 58 bénévoles colmariens.

Au-delà de l'aide alimentaire, les bénévoles ont développé diverses activités à l'année en direction du public accueilli : bibliothèque, ateliers cuisine, tricot et broderie, colis de Noël, aide aux départs en vacances et aide administrative.

Le centre de Colmar s'acquitte d'un loyer mensuel de 1 500 €. Le CCAS participe chaque année au paiement des loyers des 4 mois de la période hivernale, soit janvier, février, mars et décembre 2016. Il est donc proposé d'allouer 6 000 € à l'association.

En contrepartie de cette aide financière, les Restaurants du Cœur 68 auront l'obligation de travailler en concertation avec l'association LA MANNE pour l'aide alimentaire apportée au public accueilli.

Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique sollicite une subvention pour couvrir une partie des frais de fonctionnement des activités colmariennes réparties sur trois lieux d'accueil : l'Espace d'Accueil Saint-Vincent au 9 rue de Riquewihr, l'espace Saint-Martin au 23 rue du Galtz et l'Espace Frédéric Ozanam, 6 rue Schongauer à 50 mètres de la Maison d'Arrêt.

En 2015, les permanences des espaces St Martin et St Vincent ont accueilli 543 ménages en situation de pauvreté lors de 1 395 passages (1 122 passages en 2014). 840 aides ont été accordées pour un montant de 33 758 € (29 370 € en 2014).

1) l'Espace d'Accueil Saint-Vincent poursuit ses activités auprès de 30 enfants accompagnés à domicile par 21 bénévoles tout au long de l'année scolaire. Les bénévoles mènent également différents ateliers en direction des adultes (cours de conversation en langue française, cours de français langue étrangère, aide à la recherche d'emploi). Les équipes ont développé des temps de rencontres, des sorties/séjours culturels et de loisirs en famille afin de partager des moments conviviaux avec la population.

2) l'espace Saint-Martin a accueilli 500 usagers souvent orientés par des travailleurs sociaux. En 2015, 600 aides financières ont été attribuées.

3) l'Espace Frédéric Ozanam : accueil et écoute des familles de détenus en attente de parloir. Ce site est ouvert 5 demi-journées par semaine, dont le samedi. Il s'agit d'humaniser au maximum les conditions d'attente au parloir et de soutenir les familles pendant le temps d'incarcération d'un proche.

L'association sollicite une subvention de 15 000 €. Il est proposé d'allouer 13 000 €.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans ce rapport à savoir :

- **685 € pour le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Haut Rhin**
- **6 000 € pour les Restaurants du Cœurs 68**
- **13 000 € pour Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique**

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 (ch. 65)

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2016

111-2016 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2016 AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. PHILIPP, Mme Christiane DIEMUNSCH qui donne procuration à M. Daniel REBERT et M. Laurent KONOPINSKI qui donne procuration à M. Michel ZIPPER.

Nombre de voix pour : 11
contre : 0
absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN
Transmission à la Préfecture :

**Point N° 4 – Subvention exceptionnelle 2016 au Groupement d'Intérêt Public
Maison des Adolescents du Haut-Rhin**

Rapport n°111 - 2016

La Maison des Adolescents du Haut Rhin (MDA 68) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé d'une équipe pluridisciplinaire de 18 professionnels, qui vise à :

- accueillir et accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles, de la prévention aux soins par le biais de consultations individuelles ou d'ateliers collectifs (théâtre, sports, nutrition...) ;
- fédérer, animer et former un réseau de professionnels de l'adolescence dans le Haut-Rhin ;
- constituer un centre de ressources et d'information pour tous.

En 2015, la MDA 68 a accompagné 1 688 jeunes haut-rhinois, dont 106 jeunes issus du périmètre Colmar Agglomération. Elle sollicite une subvention de 3 975 € relative au suivi de ces jeunes.

Compte tenu du suivi réalisé auprès du public ciblé, nous vous proposons d'octroyer à la MDA 68, une subvention d'un montant de 2 625 € relative à la prise en charge de 70 colmariens sur les 106 issus de Colmar Agglomération.

Cette subvention revêt un caractère exceptionnel pour 2016, et ne sera pas reconduite en 2017. En effet, le CCAS de Colmar soutient déjà l'activité locale menée par l'Association SEPIA qui accueille et prend en charge les jeunes colmariens de 11 à 24 ans en situation de mal être et de détresse, en partenariat avec le corps médical, tant auprès des professionnels du champ psychiatrique qu'auprès des médecins généralistes.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 625 €** au Groupement d'Intérêt Public - Maison des Adolescents du Haut-Rhin
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016 (ch. 65)
- CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 18 octobre 2016

112-2016 – NOEL 2016 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

Etaient présents :

Sous la Présidence de Mme Christiane CHARLUTEAU, Vice-Présidente et Mmes et MM. les administrateurs, Roseline HOUPIN, Corinne LOUIS, Jean-Jacques WEISS, Daniel REBERT, Hubert PHILIPP et Michel ZIPPER.

Etaient excusés :

M. Gilbert MEYER, Président du CCAS, qui donne procuration à Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Caroline SANCHEZ qui donne procuration à M. PHILIPP, Mme Christiane DIEMUNSCH qui donne procuration à M. Daniel REBERT et M. Laurent KONOPINSKI qui donne procuration à M. Michel ZIPPER.

Nombre de voix pour : 11

contre : 0

absent : 0

Secrétaire de séance : Mme Roseline HOUPIN

Transmission à la Préfecture :

Point N°5 : NOEL 2016 DES PERSONNES AGEES COLMARIENNES

Rapport n° 112 - 2016

La Fête de Noël des Personnes Agées de Colmar aura lieu le **samedi 17 décembre 2016**. Temps de partage et de convivialité, ce rendez-vous annuel rencontre un vif succès auprès de nos Aînés. En 2015, 1 448 personnes de 71 ans et plus se sont inscrites pour participer à l'après-midi organisée au Parc des Expositions. Cette fête s'adresse aux colmariens de 71 ans et plus. Des navettes de bus sont mises en place pour permettre à chacun de s'y rendre.

L'année 2016 est marquée par des nouveautés : les inscriptions se déroulent sur 2 périodes : les 4 après-midis d'octobre pour les seniors présents à la Fête en 2015, et du 21 novembre au 2 décembre, de 14h00 à 17h00 pour les nouveaux inscrits. Autre innovation : pour des raisons d'organisation du service social, les inscriptions se dérouleront exclusivement au CCAS et ne seront plus externalisées à la Maison des Associations.

Comme les années précédentes, un spectacle de variétés est présenté dans une ambiance de Noël et un cadeau est offert à chaque personne présente, âgée de 71 ans et plus. Le coût unitaire du colis est de 16 € (21 € en 2015) en raison des contraintes budgétaires pesant sur les collectivités locales.

Outre la Fête de Noël au Parc des Expositions, deux autres opérations aux couleurs de Noël ont lieu pour qu'aucune personne âgée ne soit oubliée pendant cette période de fête :

- le dimanche 18 décembre, les élus rendent visite aux pensionnaires de quatre résidences de la Ville pour un temps de partage : Notre Dame des Apôtres, la Maison d'Accueil et l'EHPAD du Diaconat, la Fondation Ostermann et la Résidence St Gilles. Une attention est donnée à chacun.
- pour le CPA et le CRDS, le CCAS offre un cadeau choisi par et pour les résidents de ces deux établissements.

Le budget pour l'ensemble de ces trois événements festifs se monte à 68 000 € (en 2015, 67 620 €).

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE** l'organisation des manifestations précitées en faveur des personnes âgées selon les modalités décrites ci-dessus,
- DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.
- AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour les événements organisés par le CCAS à l'occasion de Noël.

Le Président